



De la recherche aux connaissances : le travail à domicile au Canada

le 18 janvier 2024

N° 11-631-X au catalogue
ISBN 978-0-660-69233-3



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Éclairer grâce aux données, pour bâtir un Canada meilleur

Canada

À propos de la série *De la recherche aux connaissances*

La série de présentations *De la recherche aux connaissances* présente un large éventail de résultats sur des sujets de recherche sélectionnés. Chaque présentation s'inspire des données probantes de nombreuses études qui utilisent des données et des méthodes novatrices et de grande qualité et les intègre pour mieux comprendre des questions stratégiques pertinentes et complexes.

Fondée sur la recherche appliquée de données précieuses, la série vise à fournir aux décideurs, et plus largement aux Canadiens et aux Canadiennes, une vision globale et horizontale des enjeux sociaux, économiques et de santé actuels auxquels nous sommes confrontés dans un monde en évolution.

Contexte

Le travail à domicile : Une nouvelle expérience pour de nombreux travailleurs et employeurs canadiens

- La pandémie de COVID-19 a entraîné un changement majeur dans les conditions de travail au Canada. Le pourcentage de Canadiens qui travaillent habituellement la plupart du temps à domicile a fortement augmenté depuis le milieu des années 2010, passant de 7,1 % en mai 2016 à 24,3 % en mai 2021. Ce pourcentage était de 20,1 % en mai 2023.
- Cette augmentation du nombre d'ententes de travail à domicile risque d'avoir des répercussions importantes sur de nombreux aspects de l'économie et de la société, comme le marché du logement, la location de locaux à bureaux et l'activité économique dans les centres-villes, la productivité, la croissance des salaires, le roulement des travailleurs, l'équilibre entre le travail et la famille et la garde des enfants, le navettage, le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre.
- Afin de faire la lumière sur ces questions, cette présentation résume ce qu'on a appris jusqu'à présent sur le travail à domicile au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Le Quotidien – Le navettage en automobile et en transport en commun augmente en 2023 \(statcan.gc.ca\)](#), [Le travail à domicile au Canada : qu'avons-nous appris jusqu'à présent? \(statcan.gc.ca\)](#) et [La croissance à long terme des salaires des télétravailleurs avant la pandémie de COVID-19 \(statcan.gc.ca\)](#).

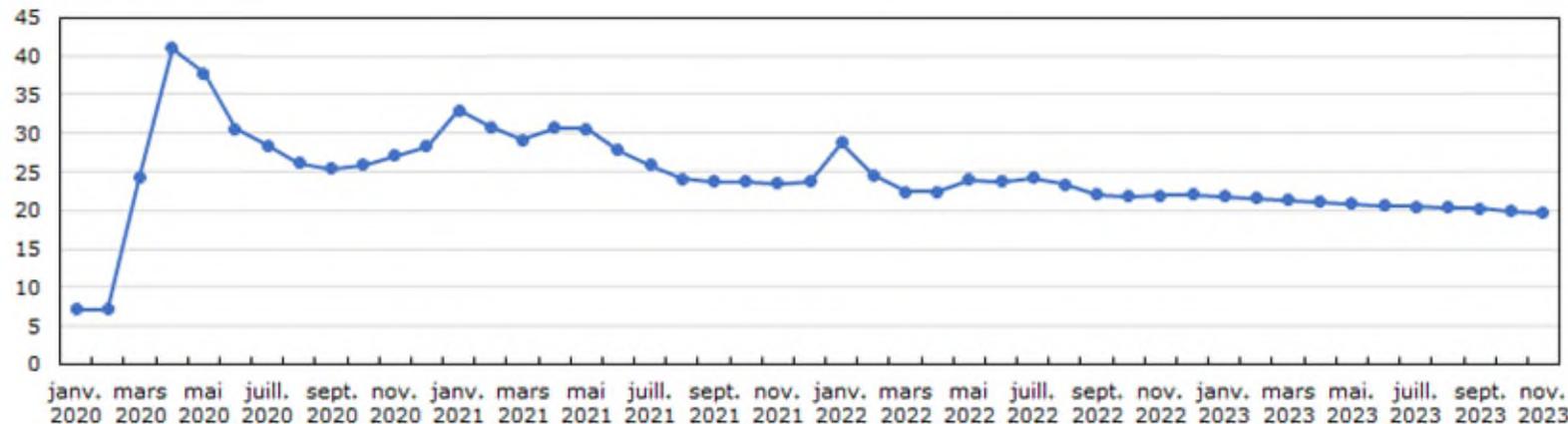
Après avoir augmenté pour atteindre environ 40 % en avril 2020, le pourcentage de Canadiens travaillant la plupart de leurs heures de travail à domicile au cours d'une semaine donnée était de 20 % en novembre 2023

- En avril 2020, Statistique Canada a ajouté des questions à l'Enquête sur la population active (EPA) qui visent à estimer le nombre et le pourcentage de Canadiens travaillant la plupart de leurs heures à domicile et à déterminer leur lieu de travail habituel.
- Les données de l'EPA montrent qu'après avoir augmenté pour atteindre environ 40 % en avril 2020, le pourcentage de Canadiens travaillant la plupart de leurs heures de travail à domicile pendant la semaine de référence de l'EPA a diminué pour s'établir à près de 30 % en janvier 2022, et il se situait à environ 20 % en 2023.

Graphique 1

Pourcentage des travailleurs ayant travaillé la plupart de leurs heures à domicile pendant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, de janvier 2020 à novembre 2023

pourcentage



Notes : Travailleurs âgés de 15 à 69 ans qui ne sont pas des membres à temps plein des Forces armées et qui travaillaient pendant la semaine de référence. L'échantillon comprend les employés et les travailleurs autonomes. Les chiffres pour janvier et février 2020 sont fondés sur le Recensement de la population de 2016 et renvoient aux personnes travaillant à domicile la plupart du temps. Les chiffres pour mars 2020 et ceux pour 2023 (à l'exception de mai, d'août et de novembre) sont des interpolations. Les chiffres pour janvier à avril 2022 sont des estimations modélisées fondées sur Morissette, Hardy et Zolkiewski (2022).

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016 et Enquête sur la population active.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Personnes qui travaillent la majorité de leurs heures de travail à domicile : nouvelles estimations pour la période de janvier à avril 2022 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-602-x2022001/article/00001-eng) et [Travail à domicile pendant la pandémie de COVID-19 : comparaison des taux au Canada et aux États-Unis \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-602-x2022001/article/00001-eng).



Statistique
Canada

Statistics
Canada

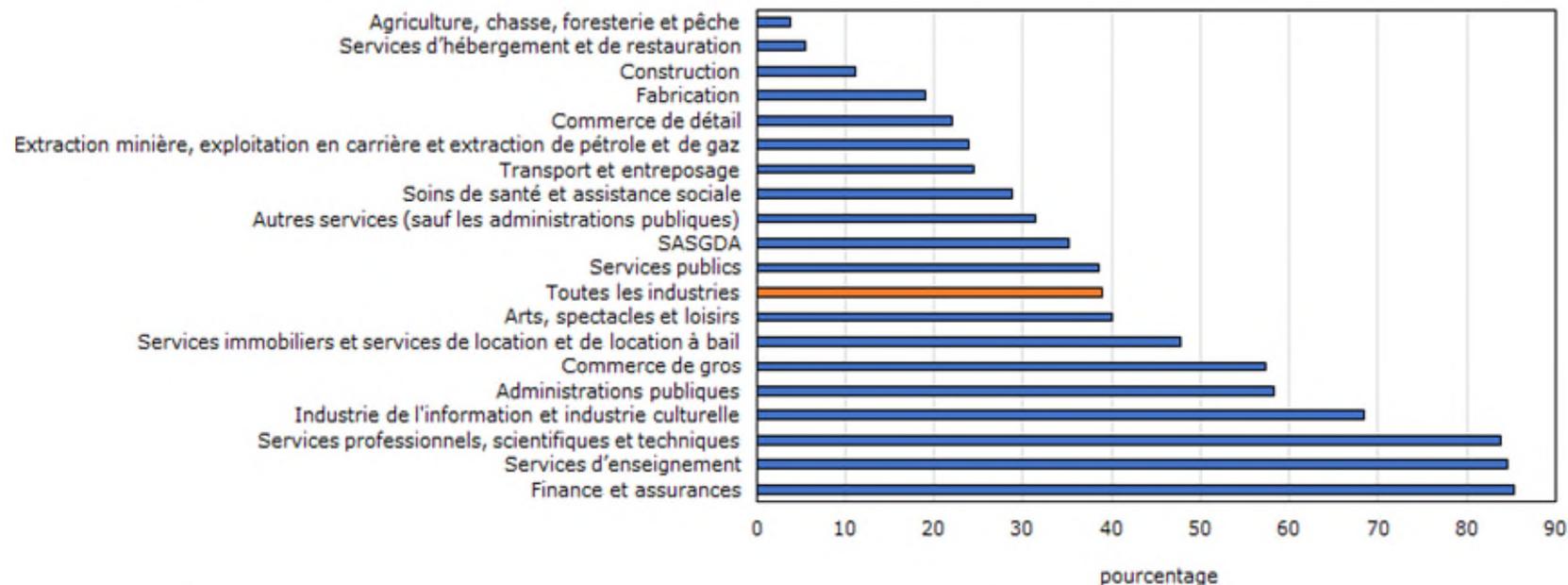
Éclairer grâce aux données, pour bâtir un Canada meilleur

Canada

Bien qu'environ 40 % des emplois canadiens puissent être exercés à domicile, la capacité de télétravail varie considérablement d'une industrie à l'autre

- En 2019, environ 4 emplois canadiens sur 10 (39 %) pouvaient, en principe, être exercés à domicile. Un pourcentage comparable a été observé aux États-Unis (37 %).
- La capacité de télétravail, soit le pourcentage d'emplois qui peuvent être exercés à domicile, varie considérablement d'une région à l'autre, selon le niveau de scolarité, le décile du salaire, l'industrie et le groupe de population.
- Ces différences rendent compte en grande partie de la mesure dans laquelle différents groupes de travailleurs occupent des emplois de bureau, dont beaucoup peuvent être exercés à domicile, et la prévalence de ces emplois dans différentes régions.

Graphique 2
Pourcentage des emplois canadiens dont le travail peut être effectué à domicile, selon le secteur, 2019



Note: SASGDA désigne les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement.
Source: Deng, Morissette et Messacar (2020).

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Faire tourner l'économie à distance : le potentiel du travail à domicile pendant et après la COVID-19 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/90-02-0014/2020001/article/00001-eng.htm), [Inégalités en matière de faisabilité du travail à domicile pendant et après la COVID-19 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/90-02-0014/2020001/article/00002-eng.htm) et [How Many Jobs Can be Done at Home? | NBER](https://www.nber.org/papers/w26152).

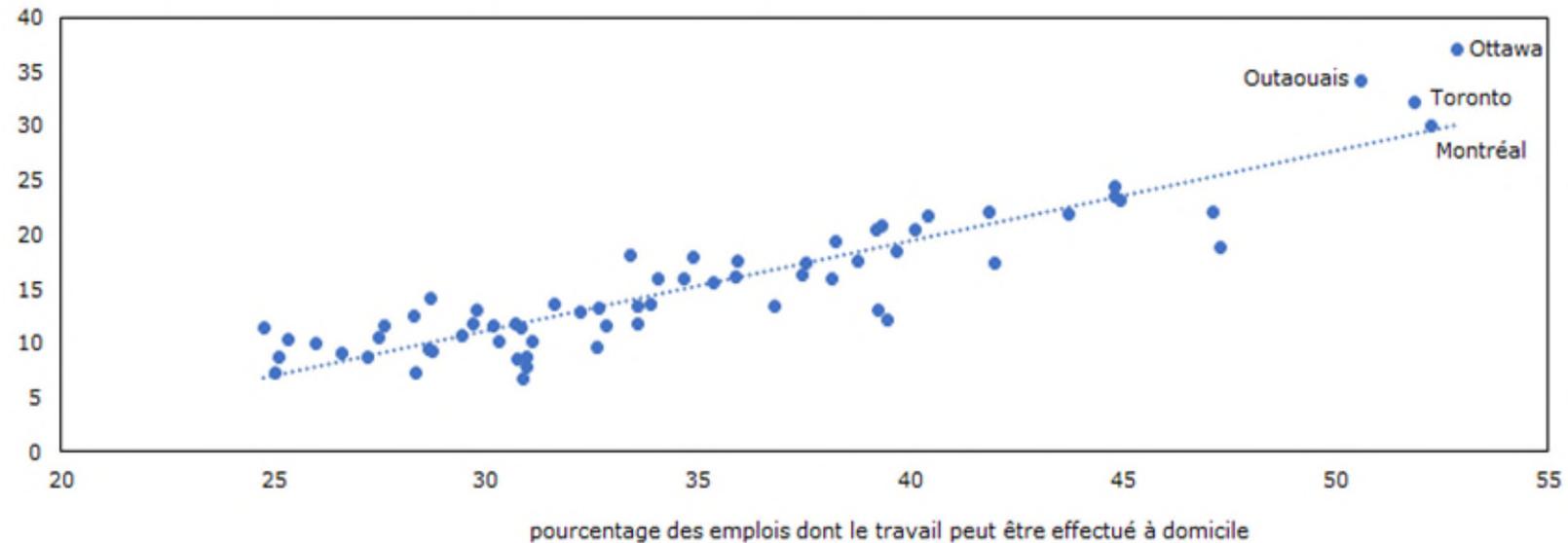
La capacité de télétravail a permis de prédire efficacement la mesure dans laquelle les travailleurs de diverses régions et de divers groupes travaillaient à domicile pendant la pandémie de COVID-19

- Les groupes de travailleurs ayant une grande capacité de télétravail affichaient généralement des taux élevés de travail à domicile pendant la pandémie de COVID-19.
- Par exemple, dans 45 % des couples salariés à deux revenus situés dans le palier supérieur de 10 % de la répartition des revenus, les deux conjoints travaillaient à domicile d'avril 2020 à juin 2021. Ce taux était 9 fois plus élevé que celui de 5 % observé chez leurs homologues faisant partie du palier inférieur de 10 % de la répartition des revenus.
- Dans 57 % des couples salariés ayant deux revenus et se situant dans le palier supérieur de 10 % de la répartition des revenus, les deux conjoints occupaient un emploi qui pouvait en principe être exercé à domicile. Le pourcentage correspondant pour les couples salariés ayant deux revenus et se situant dans le palier inférieur de 10 % de la répartition des revenus était de 11 %.

Graphique 3

Pourcentage des emplois dont le travail peut être effectué à domicile et pourcentage des travailleurs ayant travaillé la plupart de leurs heures à domicile pendant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, selon la région

pourcentage des travailleurs ayant travaillé la plupart de leurs heures à domicile



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

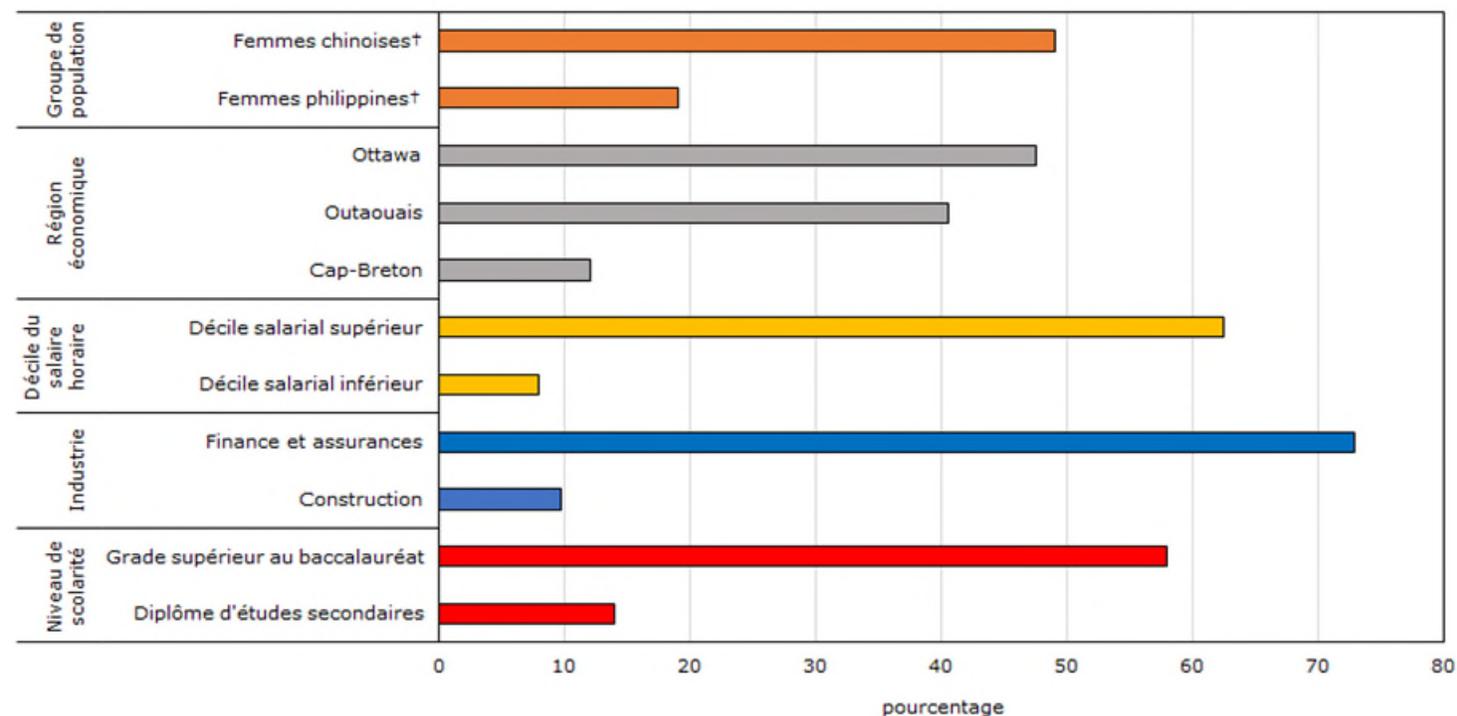
Pour obtenir de plus amples renseignements : [Le Quotidien – Travailler à domicile pendant la pandémie de COVID-19, avril 2020 à juin 2021 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-662-x/2021001/article/00001-eng.htm).

Différents groupes de travailleurs ont travaillé à domicile à divers degrés pendant la pandémie de COVID-19, principalement en raison des différences quant à la mesure dans laquelle ils occupaient des emplois de bureau

- En partie parce qu'ils sont surreprésentés dans le secteur de la finance et des assurances et dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, deux secteurs où la grande majorité des emplois peuvent être exercés à domicile, une proportion relativement élevée (43 %) d'hommes chinois travaillaient à domicile pendant la pandémie de COVID-19.
- Cette proportion était presque trois fois plus élevée que celle de 15 % observée chez les hommes philippins.
- De même, la propension à travailler à domicile était considérablement plus élevée chez les femmes chinoises (49 %) que chez les femmes philippines (19 %).
- À Ottawa, près de la moitié (47 %) de tous les travailleurs, dont bon nombre travaillent pour l'administration publique fédérale, effectuaient leurs tâches à partir de leur domicile pendant la pandémie.

Graphique 4

Pourcentage des travailleurs ayant travaillé la plupart de leurs heures à domicile pendant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, selon certaines caractéristiques, d'avril 2020 à juin 2021



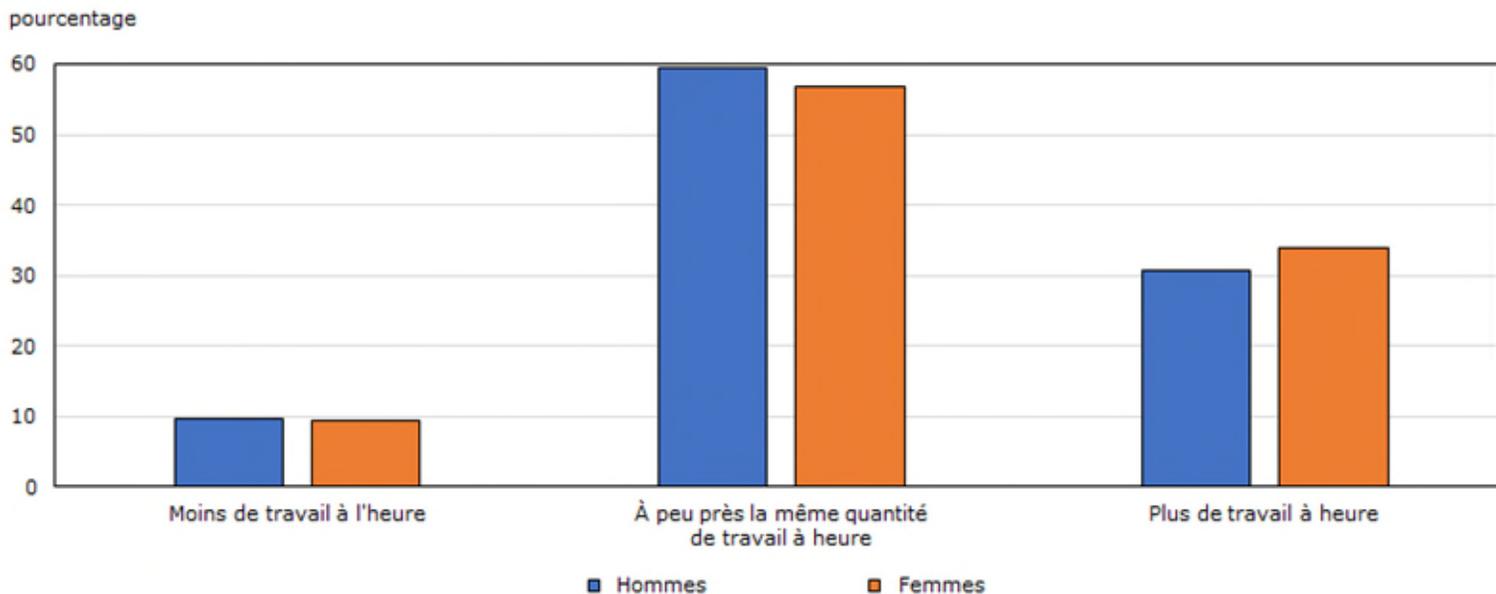
† De juillet 2020 à juin 2021

Source : Statistique Canada. « Travailler à domicile pendant la pandémie de COVID-19, avril 2020 à juin 2021 » (2021).

Pendant la pandémie de COVID-19, la grande majorité des nouveaux télétravailleurs ont déclaré être au moins aussi productifs à domicile qu'à leur lieu de travail habituel

- En février 2021, 90 % des nouveaux télétravailleurs, c'est-à-dire les employés qui travaillaient habituellement à l'extérieur du domicile avant la pandémie de COVID-19, mais qui ont travaillé la plupart de leurs heures à la maison pendant la semaine de référence de l'EPA, ont déclaré avoir effectué au moins autant de travail par heure à la maison qu'au bureau.
- Il reste à savoir si les évaluations de la productivité des télétravailleurs par les employeurs canadiens correspondent à celles de leurs employés.
- Le fait que les emplois et les tâches sont généralement très diversifiés donne à penser que les effets du travail à domicile sur la productivité varieront probablement en fonction de l'entreprise, du secteur de l'économie et du type de modalités de travail (ententes de travail selon un mode hybride par rapport au télétravail exclusif).

Graphique 5
Évaluation par les nouveaux télétravailleurs de leur productivité à domicile par rapport à leur productivité à leur lieu de travail habituel, février 2021



Source : Mehdi et Morissette (2021).

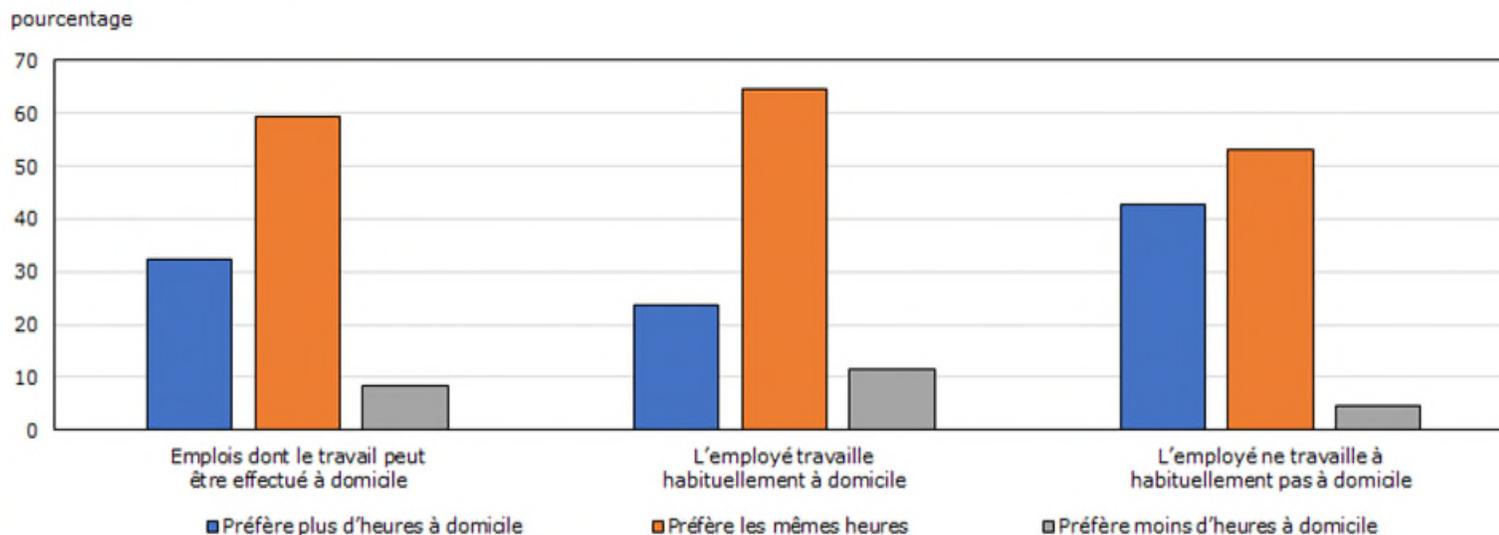
Pour obtenir plus de plus amples renseignements : [Travail à domicile : productivité et préférences \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-626-x/2021001/article/00001-eng.htm) et [The Evolution of Work from Home – American Economic Association \(aeaweb.org\)](https://www.aeaweb.org/).

Un facteur important pour les employeurs : Les préférences des employés à l'égard du travail à domicile sont variées

- Parmi l'ensemble des employés travaillant habituellement à domicile, près de 1 employé sur 4 travaillerait idéalement une plus grande proportion de ses heures de travail à domicile qu'il ne l'a fait au cours de la semaine de référence du mois d'août 2023.
- En revanche, environ 1 employé sur 8 travaillerait idéalement une plus petite proportion de ses heures de travail à domicile qu'il ne l'a fait au cours de la semaine de référence.
- Un des défis pour les employeurs qui cherchent à mettre en œuvre le télétravail est de tenir compte de ces diverses préférences.
- Une disparité entre les préférences des employés en matière de télétravail et les heures qu'ils travaillent à domicile peut nuire au maintien en poste des employés.

Graphique 6

Préférences des employés concernant la proportion des heures idéalement travaillées à domicile par rapport à la proportion d'heures travaillées à domicile pendant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active, selon le statut de télétravail – emplois dont le travail peut être effectué à domicile, août 2023



Note : Employés âgés de 15 à 64 ans qui n'étaient pas des étudiants à temps plein ou des membres à temps plein des Forces armées, qui travaillaient pendant la semaine de référence et qui avaient un emploi pouvant être effectué à domicile.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, août 2023.

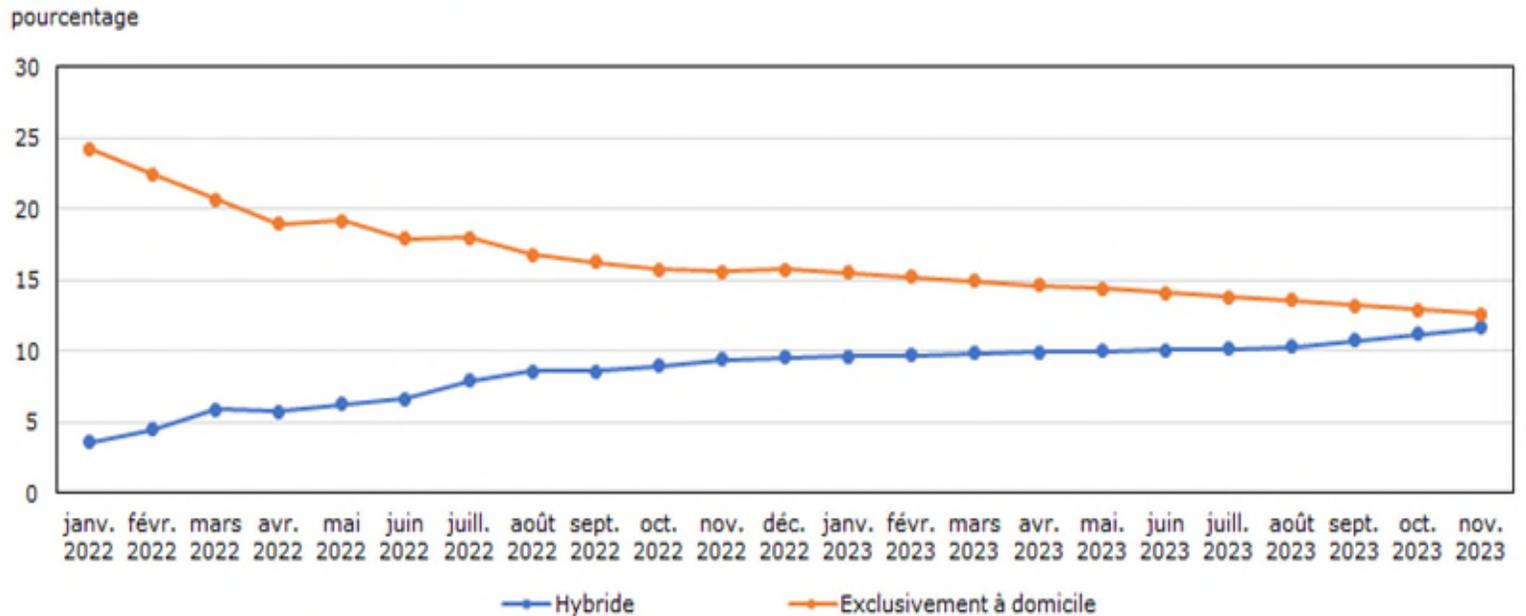
Pour obtenir de plus amples renseignements : [Le travail à domicile après la pandémie de COVID-19 : une estimation des préférences des travailleurs \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-662-x/2023001/article/00001.htm).

Le mode de travail hybride gagne du terrain depuis le début de l'année 2022

- Alors que de plus en plus d'employés retournaient au bureau, le mode de travail hybride gagnait du terrain en 2022.
- En 2022, certains employés étaient beaucoup plus susceptibles que d'autres de travailler exclusivement à domicile : les travailleurs hautement scolarisés; les travailleurs bien rémunérés; les employés du secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle, du secteur de la finance et des assurances, du secteur des services professionnels, scientifiques et techniques et du secteur des administrations publiques; les employés des grandes entreprises.
- Le pourcentage d'employés travaillant exclusivement à domicile formait une courbe en forme de U inversé dans l'ensemble des groupes d'âge.
- Les femmes étaient légèrement plus susceptibles que les hommes de travailler exclusivement à domicile.

Graphique 7

Pourcentage des travailleurs travaillant exclusivement à domicile ou selon un mode hybride, de janvier 2022 à novembre 2023



Note : Travailleurs âgés de 15 à 69 ans qui ne sont pas des membres à temps plein des forces armées. À l'exception des mois de mai, d'août et de novembre, les chiffres pour 2023 sont des interpolations.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

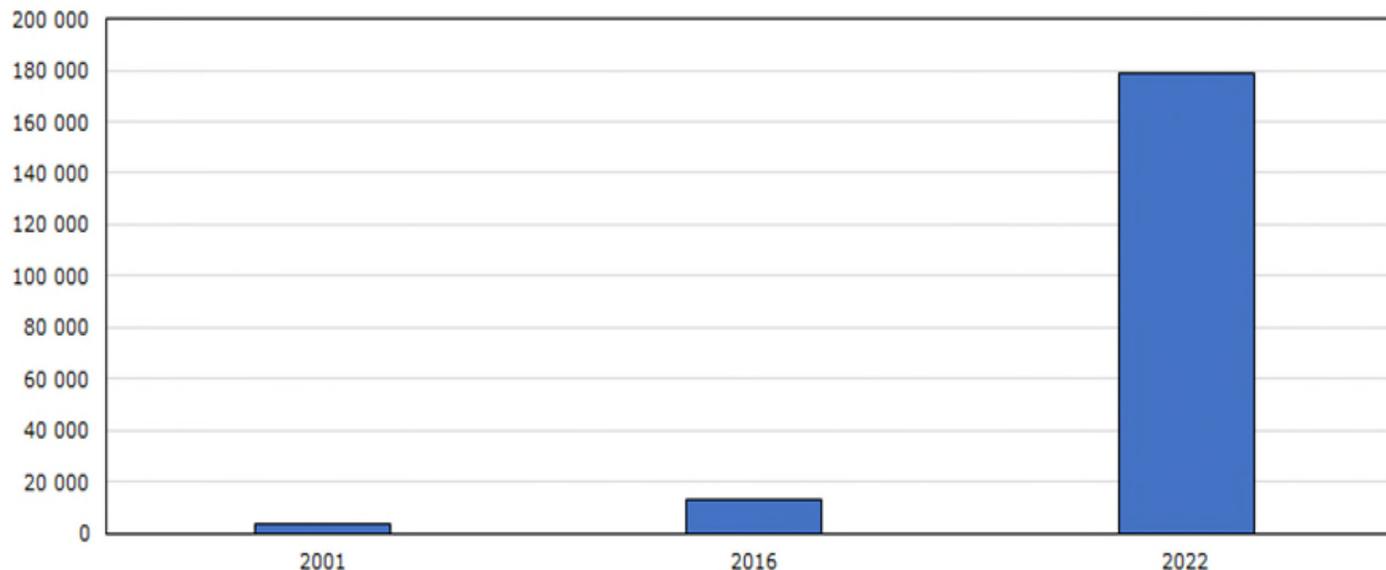
Bien que le travail à domicile ait élargi le bassin de travailleurs disponibles pour les employeurs, relativement peu de Canadiens travaillent à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou à l'étranger

- L'augmentation considérable du travail à domicile observée depuis mars 2020 évoque la possibilité que, dans un avenir proche, certains travailleurs canadiens puissent travailler à domicile pour un employeur situé dans un autre pays, dans une autre province ou dans un autre territoire, ou situé plus loin dans leur province.
- Selon une récente étude de Statistique Canada, en 2016, 12 600 employés canadiens travaillaient à domicile pour un employeur situé dans une autre province, en hausse par rapport à 3 500 en 2001.
- Les données de l'EPA de juin 2022 montrent que 5,3 % de tous les employés canadiens qui travaillent à domicile (179 000 employés) ont indiqué que leur lieu de travail était situé dans une autre province.
- Ensemble, ces chiffres indiquent que le nombre de Canadiens travaillant à domicile pour un employeur situé dans une autre province a augmenté de façon marquée depuis 2016, même si ce nombre était restreint à la base.
- Les données de l'EPA montrent également qu'en juin 2022, 87 000 employés qui travaillaient à domicile ont indiqué que leur bureau ou lieu de travail était situé dans un pays différent.

Graphique 8

Nombre d'employés travaillant à domicile pour un employeur situé dans une autre province

nombre d'employés



Note : En raison des différences de méthodologie, on doit être prudent lorsqu'on compare les estimations de 2001 et de 2016 avec celles de 2022.
Sources : Statistique Canada. « Travailler à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire » (2022) et l'enquête sur la population active, juin 2022.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Travailler à domicile pour un employeur situé dans une autre province ou un autre territoire \(statcan.gc.ca\)](https://statcan.gc.ca) et [Le Quotidien – Enquête sur la population active, juin 2022 \(statcan.gc.ca\)](#).

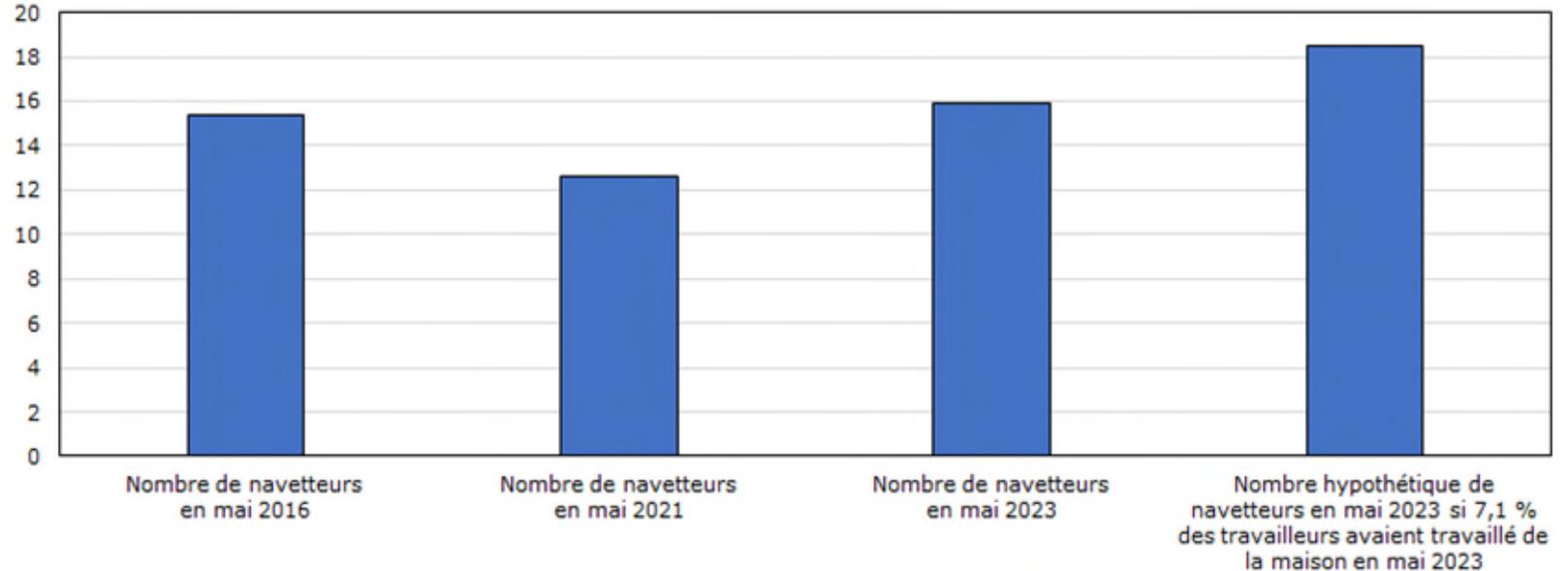
L'augmentation du travail à domicile a réduit le navettage

- En mai 2023, 15,9 millions de Canadiens (79,9 % des 19,9 millions de travailleurs, données non désaisonnalisées) faisaient du navettage pour se rendre à un endroit à l'extérieur de leur domicile.
- Si le pourcentage de Canadiens travaillant à domicile avait été de 7,1 % en mai 2023 (au lieu de 20,1 %), le nombre correspondant aurait été de 18,5 millions (92,9 % des 19,9 millions de travailleurs).
- Ainsi, l'augmentation du nombre d'employés qui travaillaient à domicile de 2016 à 2023 a potentiellement réduit le nombre de navetteurs d'environ 2,6 millions au cours de cette période.

Graphique 9

Nombre de navetteurs en mai 2016, 2021 et 2023 et nombre hypothétique de navetteurs en mai 2023 en l'absence d'une croissance du travail à domicile de 2016 à 2023

nombre (millions)



Sources : Statistique Canada, recensements de la population de 2016 et de 2021, et Enquête sur la population active de mai 2023.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Le Quotidien – Le navettage en automobile et en transport en commun augmente en 2023 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/28-661-x/2023001/article/00001.htm).

L'augmentation du travail à domicile a réduit l'utilisation du transport en commun

- Le pourcentage de navetteurs qui utilisent le transport en commun est passé de 12,6 % en mai 2016 à 10,1 % en mai 2023. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse :

1) La hausse du télétravail a réduit le nombre de déplacements de passagers effectués par les anciens navetteurs utilisant le transport en commun qui travaillent maintenant à domicile.

2) En réduisant la circulation, la hausse du télétravail a peut-être aussi amené certaines personnes qui ne font pas de télétravail à passer du transport en commun au navettage en automobile.

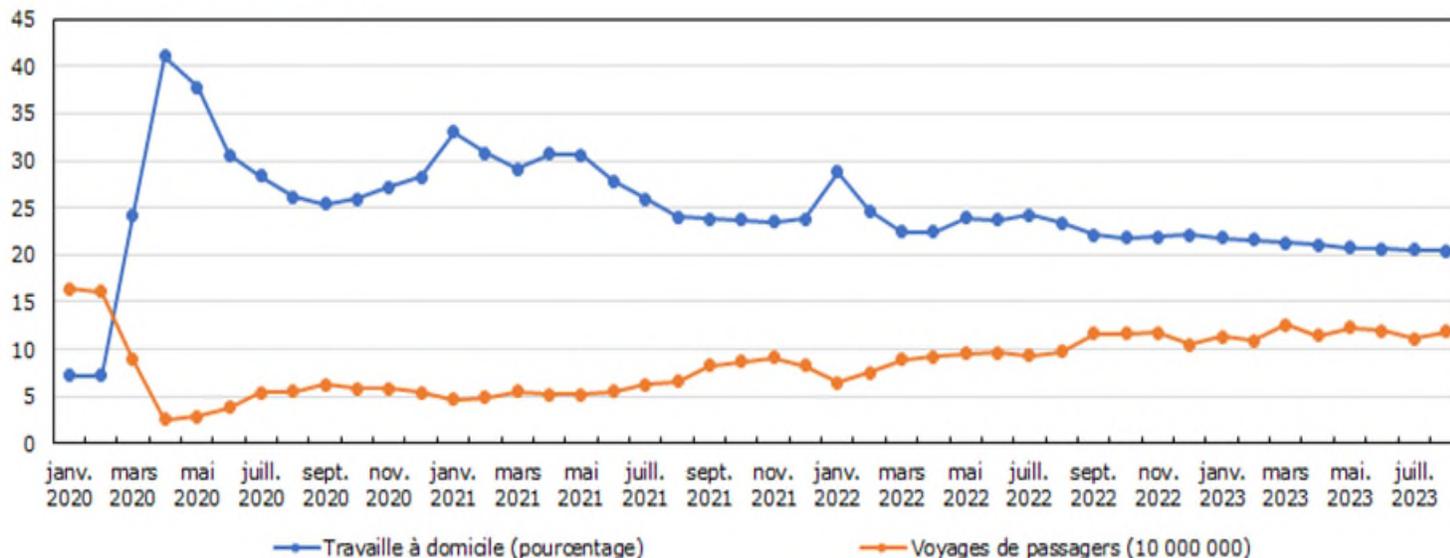
3) Les préoccupations en matière de santé engendrées par la COVID-19, les décrets ordonnant de rester chez soi et les mesures de distanciation physique peuvent avoir poussé certaines personnes à abandonner le transport en commun de manière définitive.

4) La réduction du nombre de trajets, peu importe quand cela s'est produit, pourrait également avoir été un facteur contributif.

Graphique 10

Pourcentage des travailleurs travaillant la plupart de leurs heures à domicile pendant la semaine de référence de l'Enquête sur la population active et nombre de déplacements de passagers dans les réseaux de transport urbain, de janvier 2020 à août 2023

pourcentage ou nombre (10 millions)



Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, Enquête sur la population active et tableau 23-10-0251-01.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Le Quotidien – Le navettage en automobile et en transport en commun augmente en 2023 \(statcan.gc.ca\)](#), [Se rendre au travail pendant la pandémie de COVID-19 \(statcan.gc.ca\)](#), [Le transport en commun au Canada après la COVID-19 \(statcan.gc.ca\)](#) et [Le Quotidien – Transport en commun urbain, août 2023 \(statcan.gc.ca\)](#).



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Éclairer grâce aux données, pour bâtir un Canada meilleur

Canada

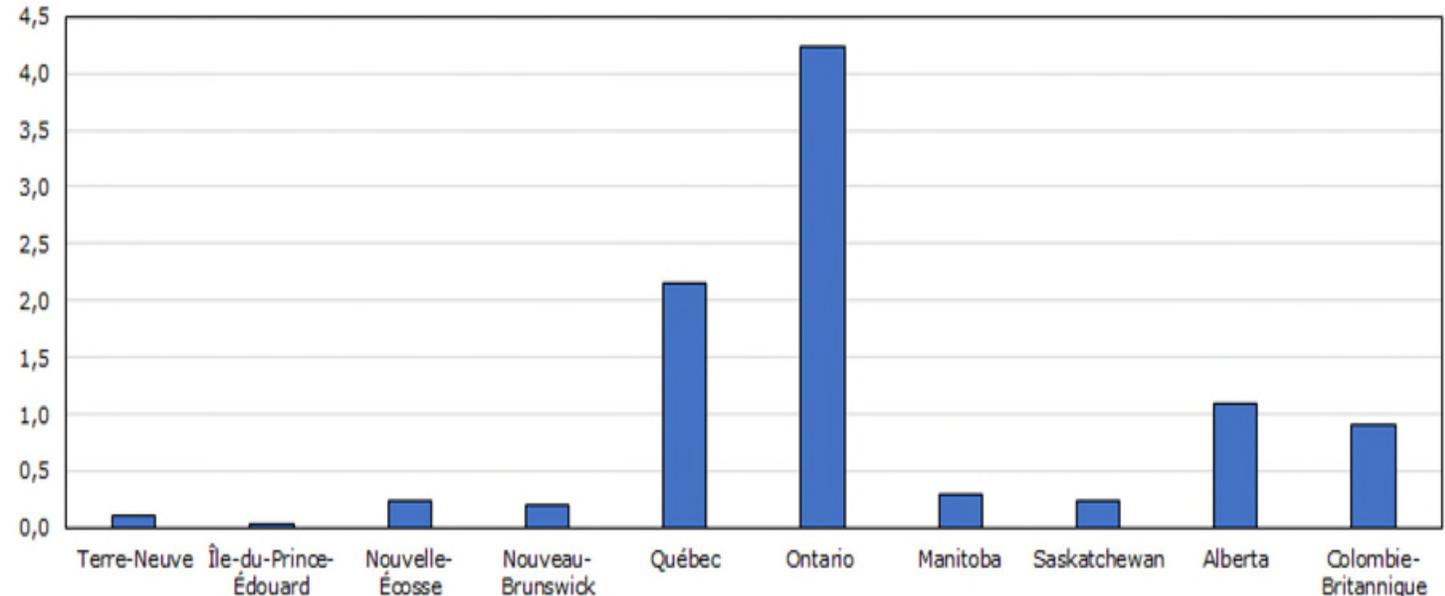
L'augmentation du travail à domicile a probablement réduit les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport

- Une étude récente de Statistique Canada a permis d'estimer que si tous les Canadiens dont le travail pouvait être effectué à domicile en 2015 et qui ont travaillé sur place cette année-là avaient commencé à travailler exclusivement à domicile, les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant du transport auraient pu diminuer de 9,5 mégatonnes d'équivalent dioxyde de carbone par année. Cela représente 12 % des émissions directes de GES des ménages provenant du transport en 2015.
- Puisque ce ne sont pas tous les Canadiens qui travaillent exclusivement à domicile en ce moment, la réduction des émissions directes de GES des ménages provenant du transport, déclenchée par l'augmentation du travail à domicile de mai 2016 à mai 2023, est probablement inférieure à 12 % annuellement.
- Il faut également tenir compte du fait que, si les résidences personnelles sont moins écoénergétiques que les grands immeubles de bureaux, une partie de la réduction des émissions de GES découlant de la diminution du navettage pourrait être compensée par les émissions associées à l'augmentation de la consommation d'énergie par les ménages pour les frais de chauffage ou de climatisation. L'ampleur de cet effet compensatoire est inconnue à l'heure actuelle.

Graphique 11

Réduction hypothétique des émissions annuelles de gaz à effet de serre découlant d'une transition complète vers le télétravail, selon la province, 2015

mégatonnes d'équivalents CO₂



Source : Statistique Canada. « Travail à domicile : répercussions possibles sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre » (2021).

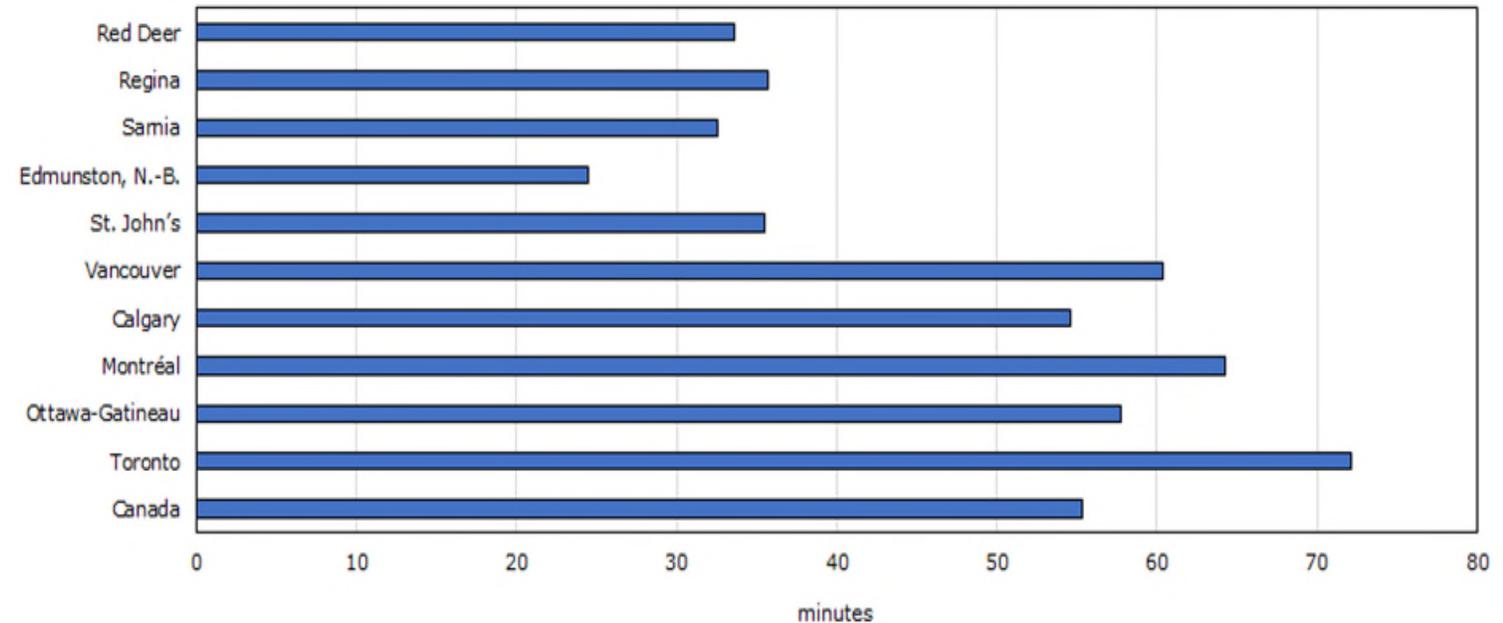
Pour obtenir de plus amples renseignements : [Travail à domicile : répercussions possibles sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/28-263-x/2021001/article/00001-eng.htm).

L'augmentation du travail à domicile a potentiellement généré des économies de temps pour de nombreux Canadiens

- En éliminant ou en réduisant la nécessité de faire du navettage, l'augmentation du travail à domicile a potentiellement généré des économies de temps pour de nombreux Canadiens.
- Une étude de Statistique Canada a permis d'estimer que si tous les Canadiens qui pouvaient travailler à domicile en 2015 avaient commencé à travailler à domicile au lieu de faire du navettage, ils auraient pu économiser environ 55 minutes par jour en moyenne, en cessant le navettage.
- Les travailleurs dans les grandes villes auraient réalisé les plus grandes économies de temps. Ceux à Toronto auraient pu économiser en moyenne 72 minutes par jour, tandis que leurs homologues à Montréal (64 minutes) ou à Vancouver (60 minutes) auraient également pu réaliser des économies de temps plus importantes que la moyenne.
- Par contre, les économies de temps moyennes des travailleurs qui vivent à St. John's ou à Regina pourraient représenter environ 36 minutes par jour.

Graphique 12

Économies de temps quotidiennes hypothétiques réalisées par les télétravailleurs potentiels s'ils ne faisaient plus de navettage, certaines régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, 2015



Note : Les télétravailleurs potentiels ont un emploi dont le travail peut être effectué à domicile, mais ne travaillent pas à domicile.
Source : Morissette, Deng et Messacar (2021).

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Travail à domicile : répercussions possibles sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/98-646-x2015001/article/00001-eng).

Résumé des principales constatations

- L'augmentation du travail à domicile observée au cours des dernières années a potentiellement généré des économies de temps pour de nombreux Canadiens, a permis de diminuer le navettage et a probablement permis de réduire les émissions directes de GES des ménages provenant du transport.
- Cette augmentation a également permis de réduire la demande en ce qui concerne le transport en commun, ce qui a exercé des pressions financières sur les réseaux de transport urbains.
- Les évaluations par les employés de leur productivité alors qu'ils travaillaient à domicile pendant la pandémie étaient généralement favorables, mais il reste à savoir si ces évaluations correspondent à celles effectuées par leurs employeurs.
- L'augmentation du travail à domicile était inégalement répartie entre les régions et les groupes de travailleurs. Les régions qui avaient une grande capacité de télétravail, dont beaucoup comprenaient de grandes villes, ont fini par avoir une proportion relativement importante de leur main-d'œuvre travaillant à domicile. Les travailleurs hautement scolarisés et les travailleurs bien rémunérés ont travaillé à domicile dans une bien plus grande mesure que leurs homologues moins scolarisés ou faiblement rémunérés, étant donné qu'ils occupent habituellement des emplois qui peuvent être exercés à domicile.
- Des données récentes montrent que parmi les employés qui travaillent habituellement à domicile, les préférences ne correspondent pas entièrement à la proportion d'heures qu'ils travaillent à domicile au cours d'une semaine donnée. Une telle disparité peut avoir d'importantes répercussions sur le maintien en poste des employés.
- Bien que le travail à domicile ait augmenté le bassin de travailleurs à la disposition des employeurs grâce au perfectionnement récent des technologies permettant le télétravail, le nombre de Canadiens qui travaillent à domicile et qui relèvent d'un lieu de travail situé à l'étranger ou dans une autre province est demeuré relativement faible à ce jour.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter

analyticalstudies-etudesanalytiques@statcan.gc.ca